



ARRETE  
DE DELEGATION DE FONCTIONS A UN  
CONSEILLER MUNICIPAL

---

HT/YC  
ASG n° 08.0268

Le Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

CONSIDERANT que l'importance et la consistance des délégations confiées aux adjoints ne leur permettent pas de recevoir des délégations supplémentaires,

ARRETE

Article 1 : Madame Dominique BARRAUD-DUCHERON, Conseillère Municipale, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

- Traiter les questions en matière de logement et signer tous documents s'y rapportant

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort.

Fait à Royan, le 17 mars 2008

La Conseillère Municipale,  
Dominique BARRAUD-DUCHERON

Le Maire,  
Didier QUENTIN

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 18 mars 2008